ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 72446

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur l'utilisation d'animaux dans des programmes expérimentaux, visant notamment à la fabrication de produits cosmétiques. Chaque jour, en effet, des centaines de laboratoires dans le monde, et bien entendu en France, effectuent des tests sur des animaux vivants, souvent de compagnie. Le résultat est censé permettre d'apprécier la toxicité de certaines substances contenues dans des produits industriels, de beauté, d'entretien, des médicaments, voire même des armes. Aujourd'hui, un grand nombre de nos concitoyens estiment que ces procédés doivent faire place à des méthodes de substitution sur lesquelles beaucoup de laboratoires travaillent déjà. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage d'intervenir pour réglementer certaines pratiques dans le domaine susvisé.

Données clés

Auteur : M. Alain Rodet
Circonscription : Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72446
Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 539